Bioéthique : le projet de loi adopté en seconde lecture

Publié le 01/08/2020 La Vie



L'hémicycle de l'Assemblée nationale. Christophe PETIT TESSON / POOL / AFP

Au terme d'un examen accéléré de cinq jours, le projet de loi relatif à la bioéthique a été voté par l'Assemblée nationale dans la nuit du 31 juillet au 1er août. Si l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules et l'autorisation de développer des embryons chimériques ont été adoptées, l'élargissement du diagnostic préimplantatoire à la recherche d'anomalies chromosomiques (DPI-A) a été rejeté.

Un sprint. C'est l'image qui vient pour qualifier la deuxième lecture du projet de loi relatif à la bioéthique, examiné du lundi 27 juillet, 15h, au samedi 1er août à... 3h34 du matin. Le texte a été approuvé dans un hémicycle clairsemé : 60 voix pour, 37 voix contre et 4 abstentions, soit 101 députés présents sur 577. Cette dernière version du projet de loi, déjà adopté par l'Assemblée en première lecture en octobre 2019, prévoit notamment l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, l'autorisation des embryons chimériques et l'autoconservation des ovocytes.

Les parlementaires représentant La République en marche (LREM), le Mouvement démocrate (MoDem), la France insoumise (FI) et le Parti communiste français (PCF) ont voté pour, à l'exception de 7 contre et 3 abstentions chez LREM, ainsi que 2 contre et 1 abstention au MoDem. Le groupe socialiste était partagé à parts égales, avec une voix pour et une voix contre, apportée par le député PS de Meurthe-et-Moselle Dominique Potier.

Pour leur part, Les Républicains et l'UDI ont voté contre, sauf le député LR de l'Oise Maxime Minot, qui a approuvé le texte. Siégeant parmi les non-inscrits, les élus du Rassemblement national (RN) n'ont pas pris part au vote.

Une urgence contestée

Le calendrier accéléré de l'examen du texte a suscité <u>de nombreuses critiques</u> à droite. « Au lieu de travailler à un plan de relance, nous sommes réunis en session extraordinaire, à la demande du président de la République, sur un sujet pour lequel il n'y avait aucune urgence ! », a déploré Marc Le Fur, député LR des Côtes-d'Armor et virulent opposant au projet de loi, en début de séance, vendredi 31 juillet. « Comme parlementaires, notre rôle est aussi d'éveiller la curiosité des Français sur ce texte. Mais ils ont actuellement la tête ailleurs, et on les comprend », souligne à La Vie Annie Genevard, députée LR du Doubs.

« Les Républicains disent que le texte passe en catimini, tandis que la majorité rappelle qu'il est sur la table depuis deux ans », rappelle quant à elle Blandine Brocard, députée LREM du Rhône, qui fait partie des 7 élus de la majorité à avoir voté contre. « Je partage cependant le fait qu'il n'y avait pas d'urgence flagrante, et les attentes des Français, en cette sortie de crise, sont autres. Même vis-à-vis des femmes qui "attendent" cette mesure, ce n'est pas honnête : on donne l'impression de s'en débarrasser... », pointe l'élue.

L'attitude du gouvernement pendant les débats semble lui donner raison. Venu défendre le projet de loi en séance, le lundi 28 juillet, le premier ministre Jean Castex s'est montré peu convaincant. Le nouveau Garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, était mal à l'aise dans son apprentissage des mœurs parlementaires, laissant échapper des jurons en cherchant dans ses liasses d'amendements. Quant au ministre de la Santé, Olivier Véran, il était fréquemment absent des débats. « Deux ministres ont changé depuis la première lecture, ils n'ont pas eu le temps de s'approprier le texte. C'était particulièrement flagrant pour le Garde des Sceaux, mais aussi pour Olivier Véran », estime Annie Genevard.

La loi ne doit pas se fonder sur l'émotion et les cas particuliers, mais poser des repères pour tous.

- Blandine Brocard, députée LREM du Rhône

Néanmoins, beaucoup de députés ont souligné la qualité des échanges. « Nos débats étaient beaux, témoigne Blandine Brocard. Le fait qu'on soit tous à débattre, nuit et jour, dans une grande intensité, permet qu'une vérité et un respect de l'autre s'installent. » Mis à part une accusation de Guillaume Chiche, député ex-LREM des Deux-Sèvres ayant cofondé un groupe parlementaire dissident, envers Agnès Thill, députée ex-LREM de l'Oise, exclue pour son opposition à la PMA et aujourd'hui inscrite à l'UDI, qu'il a accusée de « faire le nid de l'homophobie », les députés ont eu soin de préciser leur respect des convictions adverses, et de ne pas verser dans le pugilat, malgré la vivacité des oppositions. « Depuis le début, je tiens à dire qu'il ne s'agit pas de juger la capacité de ces femmes à aimer et élever des enfants, rappelle la députée du Lyonnais. Pour ma part, j'ai choisi de me focaliser non pas sur le désir d'enfant, qui est indiscutablement légitime, mais sur l'intérêt de celui-ci. Or, je ne suis pas sûr que, dans sa construction, il n'ait pas besoin d'un repère paternel au

quotidien, y compris pour se construire contre. Je ne veux pas prendre ce risque. La loi ne doit pas se fonder sur l'émotion et les cas particuliers, mais poser des repères pour tous. »

Jean-Louis Touraine à la manœuvre

Comme en première lecture, le texte a vu le député LREM du Rhône Jean-Louis Touraine, co-rapporteur du projet de loi de bioéthique, adepte revendiqué du libéralisme sociétal et homme de réseaux, tenter de <u>pousser le texte plus loin</u> que ne le voulait le gouvernement. « *Touraine a profité du remaniement pour avancer ses pions lors de l'examen en commission, début juillet* », note Annie Genevard, qui le qualifie d'homme « *puissant et habile* ». Toutefois, une partie des dispositions que lui et ses partisans appelaient de leurs vœux ont été rejetées par le reste de la majorité LREM, sous l'impulsion d'Aurore Bergé, députée des Yvelines, coordinatrice du texte et nouvellement candidate à la présidence du groupe LREM à l'Assemblée.

Au cours des débats, une équipe très motivée de députés LR, autour d'Annie Genevard, Thibault Bazin, élu de Meurthe-et-Moselle, et Xavier Breton, élu de l'Ain, a ferraillé contre le texte, rejoints par Blandine Brocard et quelques autres francs-tireurs. Ponctuellement, le député PCF des Bouches-du-Rhône Pierre Dharréville, favorable à la PMA mais opposé à d'autres dispositions, les a soutenus. En face, la FI, représentée par Bastien Lachaud et Caroline Fiat, a apporté son soutien au maximalisme de Jean-Louis Touraine, donnant l'impression d'une jonction, sur le libéralisme sociétal, entre la gauche radicale et LREM.

A donc été rejetée la PMA post-mortem, qui aurait permis à une femme de concevoir un enfant avec les gamètes de son conjoint décédé, que le premier ministre Jean Castex avait, dans un lapsus éloquent, qualifié de « PMA post-moderne » dans l'hémicycle, le 28 juillet. De même, les parlementaires ont rejeté la technique dite « Ropa », permettant à une femme de porter un enfant conçu in vitro avec les ovocytes de sa compagne. « Pour nous, c'était une ligne rouge, déclare Annie Genevard. C'est une forme de gestation pour autrui (GPA) dans le couple, qui aboutit à la négation du père. Le récit d'engendrement de l'enfant, c'est maman qui a fertilisé maman! » L'élargissement de la PMA aux hommes transgenres n'a également pas été retenu. Enfin, les règles du don du sang des hommes homosexuels n'ont pas été modifiées: l'Assemblée a refusé de mettre fin à l'obligation d'une abstinence de quatre mois avant de pouvoir donner leur sang, suivant en ce sens le ministre de la Santé Olivier Véran, qui justifie cette mesure par un risque accru de sang contaminé par le VIH au sein de la population homosexuelle masculine.

Les chimères acceptées

En revanche, l'autoconservation des ovocytes a été acceptée, tout comme la création d'embryons chimériques. L'implantation de cellules humaines dans des embryons animaux à des fins de recherche a été très contestée par les députés LR. « On nous dit que cela se fait partout, mais sur ce sujet, je trouve que la science a pris le pas sur l'éthique », juge Annie Genevard, qui redoute la fin de la « bioéthique à la française », plus exigeante que d'autres législations. « On a dans ce texte un affaiblissement significatif du statut de l'embryon, dans la lignée de ce qui se fait depuis 20 ans », explique l'élue franc-comtoise.

« La France est encore un pays des Lumières dans ce domaine, abonde Blandine Brocard. Certes, elle est entourée par la Belgique et l'Espagne qui vont plus loin sur la PMA et la fin de vie, mais ce n'est pas une raison pour les imiter! »

On a dans ce texte un affaiblissement significatif du statut de l'embryon.

- Annie Genevard, députée LR du Doubs

Une autre disposition portée par Jean-Louis Touraine a été également adoptée : un amendement à l'autoconservation des ovocytes, permettant à certains établissements privés à but lucratif de conserver les gamètes de femmes dans les départements dépourvus d'un centre public capable de répondre à cette demande. Ce qui fait craindre l'établissement progressif d'un marché de la reproduction. Cette fois, les élus FI ont joint leurs voix aux opposants LR...

Par ailleurs, l'association Alliance Vita dénonce une disposition passée inaperçue à la fin de l'examen du texte, soutenue, elle, par des députés socialistes, qui ajoute le critère de « détresse psychosociale » pour recourir à l'interruption médicale de grossesse (IMG), jusqu'au terme de la grossesse. Pour elle, il s'agit d'un détournement du dispositif de l'IMG, permise pendant neuf mois et réservée aux cas dans lesquels la santé de la femme enceinte ou de son enfant est en cause, quand le délai de l'IVG est passé.

La surprise du DPI-A

Vers 23h, le 31 juillet, une importante bataille s'est enfin jouée autour de l'élargissement du diagnostic préimplantatoire à la recherche d'anomalies chromosomiques (DPI-A). Réservée aux couples qui risquent de transmettre une maladie génétique grave, cette technique menaçait, aux yeux de nombreux députés, de verser dans « l'eugénisme », en aboutissant à une élimination systématique des embryons porteurs d'anomalies, notamment la trisomie 21. Une perspective qui a ému l'association Tombée du nid, menée par Clotilde Noël, mère adoptive de deux filles handicapées, très mobilisée sur le sujet. « Tombée du nid a réussi à sensibiliser l'opinion publique, là où La Manif pour tous est devenu inaudible », remarque un observateur des débats parlementaires.

Dans un climat aussi tendu qu'attentif, les députés ont longuement débattu sur le DPI-A. « Les pays d'Europe du Nord sont parmi ceux qui utilisent le plus le DPI-A et ce sont nos modèles de sociétés inclusives », a fait valoir Brahim Hammouche, député MoDem de Moselle, ignorant sans doute les politiques d'eugénisme en Suède, jusque dans les années 1970. « Notre humanité grandit moins dans sa toute-puissance que dans son attention aux plus fragiles », a répondu Dominique Potier, affirmant représenter une gauche « qui n'est pas libertaire », en ajoutant : « L'archaïsme, c'est la modernité présentée comme un absolu ». Le DPI-A a finalement été rejeté à une forte majorité.

L'archaïsme, c'est la modernité présentée comme un absolu.

- Dominique Potier, député PS de Meurthe-et-Moselle

L'ombre des mères porteuses

Bien que le gouvernement ait répété maintes fois son opposition à la GPA, l'ombre des mères porteuses a ressurgi le 31 juillet, dans la matinée, lorsque l'Assemblée a voté pour que la reconnaissance de la filiation des enfants nés d'une GPA à l'étranger soit appréciée « au regard de la loi française » : que la transcription d'un état civil étranger soit limitée au seul parent biologique. Le second parent devra entreprendre une procédure d'adoption pour être reconnu comme tel. Mais Éric Dupond-Moretti, interrogé sur ce point, s'est refusé à vouloir pénaliser les Français qui payent pour bénéficier d'une GPA à l'étranger.

« Notre position ne peut pas consister à dire "allez le faire ailleurs" », a fait remarquer le communiste Pierre Dharréville, appelant la France à être plus ferme contre la GPA. « Tant qu'on ne sanctionnera pas les commanditaires et qu'on laissera prospérer dans notre pays des encouragements à recourir aux mères porteuses, je suis à peu près convaincue que cette pratique sera légalisée dans les prochaines années », craint Annie Genevard. Coïncidence du calendrier, un salon « Désir d'Enfant » est justement prévu à Paris les 5-6 septembre prochains, où interviendra notamment un représentant du Feskov Human Reproduction Group, l'une des principales cliniques privées pratiquant la GPA en Ukraine.

Notre position ne peut pas consister à dire « aller le faire ailleurs ». - Pierre Dharréville, député PCF des Bouches-du-Rhône

Dans un tweet publié le 1er août, Emmanuel Macron s'est félicité de l'adoption du projet de loi. « Un texte d'équilibre », assure le président. « C'est l'équilibre au sein de la majorité, pas entre députés ! », s'insurge Annie Genevard. « En première lecture, j'avais hésité à m'abstenir, car nous avions évité "le pire", confie Blandine Brocard. Mais en bioéthique, il faut garder le meilleur, pour avoir une boussole à l'avenir. Même si cela aurait pu être pire, j'ai donc voté contre, comme hier », poursuit la députée du Lyonnais.

Le texte doit à présent retourner au Sénat, où les élections sénatoriales de septembre repousseront sans doute son examen en fin d'année. Il devra donc probablement attendre le printemps pour revenir à l'Assemblée. Les députés auront alors une nouvelle opportunité pour exprimer leur intime conviction.